

Petits excès de vitesse : fin du retrait de points !



Article rédigé par *Economie Matin*, le 21 avril 2023

Source [Economie Matin] : Bonne nouvelle pour les automobilistes : à partir du 1er janvier 2024, fini les retraits de points pour les petits excès de vitesse inférieurs à 5 km/h. Mais ce n'est pas une autorisation à dépasser la limite pour autant. Les amendes restent toujours en place, pour l'instant. Car déjà des associations veulent leur suppression.

Du changement pour les petits excès de vitesse

Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, a annoncé une bonne nouvelle pour les automobilistes au pied un peu lourd. Dès 2024, rouler moins de 5 km/h au-dessus de la limite autorisée ne coûtera plus de point. Selon lui, ça relève plutôt d'un moment d'inattention que d'un acte volontaire. Il avait annoncé sa volonté de supprimer cette sanction en février 2023. Et il aura tenu parole.

Dans le courrier adressé le 11 avril 2023 à la sénatrice LR du Var, Françoise Dumont, et révélé par *Nice Matin*, il précise : « *il ne s'agira pas de dépenaliser ces infractions qui demeureront sanctionnées par une amende* ». De fait, ça reste interdit. Mais les contrevenants ne risquent plus de perdre leur permis. En 2020, sur 12,5 millions d'amendes pour excès de vitesse, 58% étaient pour moins de 5 km/h au-dessus de la limite.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

21/04/2023 01:00